

Genre du véhicule Camion (châssis)		Marque de fabrication SAURER		Type V 2 C - H - "Communal"		Modèle année 1956/59		Niveau-type N° 2°0 2 7-C	
Caractéristiques Châssis type "V2C-H-Kommunal" et moteur type "CR2D" à gauche ds. cabine vers marche-pied sous siège s/plaq.-constr. - Direction avancée Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4									
Constructeur du châssis AG., Adolph SAURER, Arbon TG (CH)									
N° du châssis frappé à droite, à l'avant s/part.sup. longeron vers jumelle de ressort et s/plaq.									
N° du moteur frappé à droite, à l'avant sur partie supérieure du bloc-moteur									
Type du moteur C R 2 D									
Position du mot. à l'avant Fraie-moteur sur échappement SAURER									
Cylindres 5°816 cm³		Fraie de remorque s/demande: à air compr. (dir. et indir.)		Dimensions ext. en mm					
Temps 4		Transmission mécan. av. surruilt. Treuil/Cabest. -		Longueur *)					
Rafroidissement eau		Nombre vit. avant 8 (4x2)		Crochet de rem. s/demande		Largeur 2°200			
Entraînement s/roues AR		Vitesses en trs 6,8-10,2 km/h		Vels avant 1°760		Hauteur -			
Nombre d'axes 2		Vitesses en prise dir. 49,5-74 km/h		Vels arrière 1°670		Empattement *)			
Nombre de pneus 6		Blocage différentiel s/demande (**)		Diam. de brsq. *)		Perte à faux arr. *)			
Frein à pied hydraulique, à expansion interne av. servo à air comprimé, sur toutes les roues									
Frein à main mécanique, à expansion interne, agissant sur les roues arrière									
Poids		avant		arr.		total		Pneumatiques	
A vide		-		-		-		Dimension	
Charge utile		-		-		-		avant	
Total		4°400		3°000		-		arr.	
Carante de fabr.		4°000		8°000		12°000		-	
Poids max. garanti pr. train routier		22°000 sans Tolérance		Nombre de portes		-		Dimensions int. en mm	
Direction: position		à droite - avancée		Marque du moteur		SAURER		Longueur	
Alésage		115		Cours		140		Largeur	
Forme de la carrosserie		véhicules communaux (exécution individuelles)							
Nombre de places: total		-		(avant - milieu - arr. - )		Hauteur			
Siège arrière		-		Siège-car -		Hauteur ridelles			
								Perte à faux arr. -	
								C. V. frais 80 DIN	
								C. V. Impôts 29,624	

BT  
1/63  
CC  
30.4.63

Phares: marque	Equipement doit être contrôlé	Indicateurs de direction
Feux de croisement	par l'expert cantonal lors de	
Feux de position	l'expertise individuelle.	Essuie-glace
Phare brouillard		Avertisseur 1/ électrique (1. ton)
Feux arrières		Rétroviseur
Rélecteurs		Indicateur de vitesse
Feu stop		Figurine de radiateur
Eclairage H° de contrôle		
Phare marche arrière		
Equipement électrique	24 Volts	
Mesure du bruit	84 dB au régime fixé par le régulateur (env. 2'100 t/min.)	

Observations et exceptions

- \* ) Dimensions: vu qu'il s'agit d'exécutions spéciales, l'expert cantonal doit relever les dimensions lors de l'expertise individuelle.
- \*\* ) Blocage du différentiel: indiquer sur le rapport d'expertise si le véhicule est équipé d'un tel dispositif.

Lieu et date de l'expertise-type Arbon, le 6.12.1956  
 (5.12.1958) Arbon, les 13 et 14.8.1958

La Commission d'expertise-type